

HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

**RÈGLEMENT DU
CHAMPIONNAT RÉGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DE
RIDE AND RUN PONEY/CLUB 17 MAI 2026
AU TOUQUET - PARIS PLAGE**

**ATTENTION
REGLEMENT GENERAL OPEN 2026 :**

**UN EQUIDE A LE DROIT A MAXIMUM 2 PARTICIPATIONS PAR
JOUR (TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES).**

**EXCEPTION : LES EQUIDES PARTICIPANTS AU RALLYE NE
POURRONT PAS CONCOURIR DANS UNE AUTRE DISCIPLINE LE
JEUDI ET VENDREDI.**

**En cas de non-respect de cette règle, pas de remboursement des
engagements ET disqualification systématique de l'équidé de
toutes épreuves courues**

DISPOSITIONS GÉNÉRALES [Discipline]

Définition d'un Championnat Régional :

**Le titre de Champion(ne) Régional(e) est délivré à l'issue de la
journée**

Le présent règlement concerne les épreuves Ride and Run

Engagements :

Les engagements terrain ne sont pas acceptés.

Engagement unique à faire sur l'épreuve du 17/05/2026

Concours numéro : 2629600

**L'ouverture des engagements et des réservations des boxes sont
fixés au 13/04/2026 à 12h30**

**La date limite d'annulation d'engagement est fixée au 26/04/2026
minuit.**

La clôture des engagements est fixée au 27/04/2026

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les cavaliers titulaires d'une licence dans la région des Hauts-de-France sont autorisés à participer aux épreuves du Championnat de la région.

La domiciliation sportive du concurrent est déterminée en fonction de la localisation du Club auquel est rattachée sa licence à la date de clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence.

(Par défaut, c'est la domiciliation du club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements qui est prise en compte pour définir la domiciliation sportive du concurrent, sauf pour les cavaliers licenciés auprès d'une association de cavaliers indépendants (acf, unpcs...) pour lesquels c'est l'adresse de leur domicile qui est prise en compte).

Qualification cavalier :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Qualification équidé :

Pas de condition de qualification particulière, règlement FFE

Participations cavalier :

Un même cavalier ne peut engager qu'un seul équidé par épreuve du Championnat.

Les participations "hors classement" ne sont pas acceptées

Participations poneys/chevaux :

Un même équidé peut participer à 2 épreuves Ride and Run par jour durant le Championnat.

Se référer à la DUC au Bulletin Officiel pour le détail des épreuves

Aucune réclamation ne pourra être acceptée pour le non-respect du présent règlement

RIDE AND RUN

Pour toutes les épreuves du Championnat

Barème :

Toutes les épreuves se dérouleront sur 1 jour

Ordre de départ :

- **Départ de 10 h à 16 h selon les épreuves**

Cas d'élimination ou abandon

Chute, aide extérieur, erreur de parcours

Classement :

Dimensions :

Piste de 500 m

Remises des Prix :

**Les Remises des prix se feront à l'issue du Championnat
avec les ... premiers du classement.**

Une seule remise des prix par Championnat.

**(pour les épreuves ayant 28 cavaliers et moins le premier quart sera appelé à la
remise des prix)**

**Conformément au règlement
général de la FFE les points
du Championnat régional
des Hauts de France ne
comptent pas double pour le
classement permanent.**

(Championnat compte pour une seule épreuve)